



Déclaration liminaire

CTSJ du 26 janvier 2022

Monsieur le Directeur

Nous souhaitons tout d'abord vous présenter nos vœux pour cette nouvelle année, ainsi qu'à toute votre équipe et à tous nos collègues.

2022 démarre comme la précédente, entravée par une pandémie que nous vivons qui vient perturber notre quotidien. Chacun pèse aujourd'hui la difficulté de continuer à œuvrer chaque jour pour le justiciable malgré toutes les contraintes qui sont mises en place.

Et nous tenons une fois encore à saluer le travail de nos collègues qui œuvrent dans des conditions difficiles.

Car, notre rentrée est alarmante, ne craignons pas les mots au vu des chiffres de collègues qui sont atteints par la maladie et auxquels nous souhaitons de pouvoir se rétablir rapidement.

De plus, face à l'absence catastrophique de mise en place de PCA de ce début d'année, s'annoncent des mesures inacceptables en matière de télétravail. Alors même qu'il est recommandé jusqu'à 4 jours puis dernièrement 3 jours, notre ministère retient toujours le « sauf nécessité de service » laissant en juridiction au libre arbitrage des chefs de juridiction et des directeurs.

Est ce qu'une règle édictée par le ministère, une fois arrivée dans les services déconcentrés, est adaptable en fonction de celui qui la reçoit ? Y a-t-il un droit coutumier applicable en matière d'applicabilité du télétravail en région ?

Pourtant la crise sanitaire a mis en évidence cette nécessité absolue d'organiser différemment les juridictions. Quel constat : aucune audience avec horaires décalées ou encore trop peu, et pourtant nous avons de moins en moins de personnels entre les cas positifs et les cas contacts.

Par ailleurs, un surcroît de travail est généré du fait des nombreuses absences liées à cette pandémie mais bien évidemment c'est « tout va très bien madame la marquise, au boulot quoi qu'il en coûte ». Un surcroît de travail qui va continuer à s'accroître par la hausse vertigineuse des cas positifs ou d'isolement mais oui « le quoi qu'il en coûte » au sein de notre ministère rime avec au détriment de ses agents.

Alors que nous travaillons sur les bonnes pratiques managériales et que de beaux guides sont postés sur l'intranet, sachez qu'un simple « merci » est le mot interdit de certains directeurs à l'égard de ses agents.

Nos collègues sont à bout, Monsieur le directeur.

Que certains soient réfractaires au télétravail, qu'il s'exerce en période de pandémie ou non, c'est une chose mais ils doivent se conformer aux règles édictées et non en se positionnant en petits princes qui administrent leur domaine.

Cette année sera celle d'une nouvelle réforme statutaire que nous appelons de nos vœux : nous vous rappelons nos demandes :

Le A juridictionnel,

Le A administratif

Le A technique.

Nos collègues doivent avoir une réelle ouverture de carrière et qu'ils soient reconnus dans les missions qu'ils accomplissent au quotidien en lieu et place d'autres qui s'en font auteurs. Il est temps, Monsieur le directeur,

Ne continuons pas à creuser les inégalités, donnez-nous les moyens de faire vivre la justice au service du justiciable ! et de pouvoir travailler dignement avec les mêmes outils du privé ou d'autres administrations.

Il est honteux pour un ministère régalien de faire travailler ses agents : sur des logiciels qui beugent quotidiennement, nécessitant des doublons de saisies entre services et/ou juridictions de même degré ou de degré différent et de mettre à notre disposition un traitement de texte incompatible avec les autres administrations de 25 ans maintenant !

Nous souhaiterions une minute de silence pour notre collègue du TJ d'Argentan qui s'est suicidée sur son lieu de travail le 23 décembre.

Fo Justice ne se résignera jamais,